

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 5 DECEMBRE 2017
(EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

Sous la Présidence de Monsieur Hubert BERTRAND, Maire, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 29 novembre 2017 a :

- Elu Mme Faure, Mme Laurent et Mme Bouclier secrétaires de séance.
- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 novembre 2017
- Elu, à l'unanimité, M. Gilles Catherin, membre de la commission municipale « Finances ».
- Approuvé, à la majorité (4 voix contre), la délégation au Maire pour la durée de son mandat de l'ensemble des attributions prévues par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales telles que définies lors de la séance.
- Demandé, à l'unanimité, le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, et accordé, à l'unanimité, l'indemnité de conseil à M. Rietzmann, receveur municipal, pour la période courant depuis le 1^{er} avril 2017.
- Approuvé, à la majorité (4 voix contre), la décision modificative n°1 du budget 2017.
- Pris acte, à la majorité (4 voix contre), de la clôture de l'autorisation de programme n°2013-03 Pregnin-extension du groupe scolaire-3^{ème} tranche, a modifié, à la majorité (4 voix contre), les autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement pour tenir compte de l'état d'avancement des différents projets.
- Décidé, à l'unanimité, de procéder au vote global du budget et a approuvé, à la majorité (4 voix contre), le budget primitif pour l'année 2018.
- Décidé, à l'unanimité, de procéder au vote global du budget et a approuvé, à l'unanimité, le budget primitif transport de personnes pour l'année 2018.
- Autorisé, à l'unanimité, le Maire à signer la convention à passer avec la Société AGORASTORE dans le cadre de la vente aux enchères en lignes des biens mobiliers inutilisés par la ville de Saint-Genis-Pouilly.
- Approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 783 € à la Compagnie du Bord'Eau dans le cadre du dispositif intégré appelé « Pass Sport et Culture ».
- Approuvé, à l'unanimité, la convention liant la ville de Saint-Genis-Pouilly à la Fédération Léo Lagrange Petite Enfance en Pays de Gex relative aux missions de lecture publique à la médiathèque municipale pour les enfants de la crèche Colin Maillard de Saint-Genis-Pouilly.
- Accepté, à l'unanimité, les conditions fixées dans la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour le secteur jeunesse et le secteur enfance permettant le versement d'une aide forfaitaire exceptionnelle de 3 600 €.
- Autorisé, à l'unanimité, le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain la convention d'objectifs et de financement liée à l'action médiation culturelle, dans le prolongement de la délibération du 2 juin 2015 au Contrat de Ville.
- Donné, à l'unanimité, un avis favorable sur les propositions de dates d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2018.
- Approuvé, à l'unanimité, la participation pour équipements publics exceptionnels par la société IF Allondon pour le financement des travaux d'aménagements de voiries communales nécessaires au projet de l'ensemble commercial dénommé OPEN.
- Pris acte, à l'unanimité, de la communication du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Gex pour l'année 2016.
- S'est prononcé, à l'unanimité, en faveur du transfert de compétence eaux pluviales élargie au ruissellement non urbain à la Communauté de Communes du Pays de Gex à compter du 1^{er} janvier 2018 et a approuvé, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Gex relative aux eaux pluviales.

- Pris acte des décisions suivantes :
 - Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle au théâtre du Bordeaux : Onaïa
 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification et l'aménagement du centre-ville – Avenant n°1
 - Contrat de maintenance Logitud Solutions
 - Contrat de maintenance pour le contrôle d'accès du gymnase La Diamanterie – Avenant n°1

Fait à Saint-Genis-Pouilly, le 6 décembre 2017

Le Maire,

Le recueil des actes administratifs (délibérations et arrêtés du Maire) est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.